

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-35

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 10 procurations
Votes pour :	54
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (10) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (10) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand
BRUN Didier à FINES Frédéric
BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe
FORGUE Pierre à POME Maryse
MIR André à MIR Jean-Henri
NARS Aline à ISOART Jean-Michel

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

OBJET : Communauté de
Communes Aure Louron –
Budget principal – Affectation
des résultats de l'exercice 2018
sur le budget 2019

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2018
BUDGET PRINCIPAL
BP CCAL 2019

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 507 382,36 €
RECETTES	3 952 508,04 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	445 125,68 €

Résultat antérieur : Excédent **460 319,24 €**

Résultat cumulé à affecter : Excédent **905 444,92 €**

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	321 084,35 €
RECETTES	349 806,49 €
Résultat d'investissement de l'exercice	28 722,14 €

Résultat antérieur : Déficit **113 522,07 €**

Résultat cumulé : Déficit **-84 799,93 €**

RAR Dépenses	311 780,77 €
RAR Recettes	196 994,45 €
Solde des RAR	-114 786,32 €

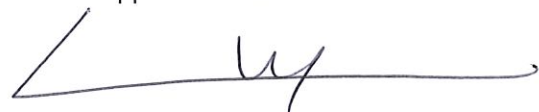
Résultat cumulé avec RAR **-199 586,25 €**

INSCRIPTIONS BUDGET 2019

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	84 799,93 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	199 586,25 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	705 858,67 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	311 780,77 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	196 994,45 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU